

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

aladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5445

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NOUMARE EL IDRISI Mena

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0659604255

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdellah GOURINA
Spécialiste en Optométrie
479 Bldc Castor Bd. Chouïâa
Dr. Noumara El IDRISI
Dr. Abdellah GOURINA
Tél: 05 22 60 57 38

Date de consultation : 07 JAN 2022

Nom et prénom du malade : Amine NOUMARE EL IDRISI

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Viae de Refracte

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

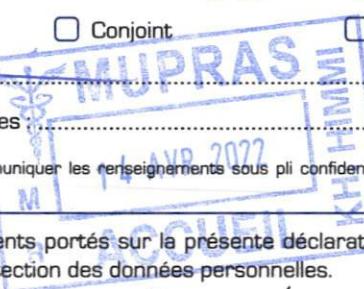
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 1/1/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01 JAN 2023			150.00	Docteur Abdellah GOURINDA Spécialiste en Ophtalmologie 479 Bloc Castor Bd. Chouhada Hay Mohammadi - Casablanca Tél: 05 22 60 57 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	9/4/22	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

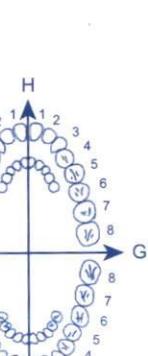
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Montants des soins
				Date du devis



SETAGENERAL D'OPTIQUE
by Halim

OPTIQUE - OPTOMÉTRIE - LENTILLE DE CONTACT

Facture N° : 0000969

Mohammedia le: 9/4/22

Mme/Mr: Nouman ELIDRISSI Amine

Dr: GOURINDA Abdellali



0 9 5 0 1 9 2 7 9

VL

VP -Add

OD: +350 (-0.75 -79°)

OD:

OG: +4.00 (-1.00 96°)

OG:

Monture

Metal optique

Verres

OD au 9/16 Anf

600.00 DH

by 1200.00 DH

Total à payer : 1800.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : Mille huit
cents dirhams -

Cachet et signature



40, boulevard Achrafia, Saada, El Alia, Mohammedia - Tél: 0666474525

Patente N°: 3653246 - RC N°: 18891 - IF N°: 20699296 - ICE N°: 001587406000070

Docteur Abdelali GOURINDA

Spécialiste en Ophtalmologie

Maladies et Microchirurgie des Yeux

Ex-Médecin Chirurgien à l'Hôpital :

- CHU-Hôpital 20 Août de Casablanca

- Militaire Ibn Sina de Marrakech

- Militaire Mohammed V de Rabat

Angiographie - Laser - Lentilles de Contact

Chirurgie Réfractive - Phacoémulsification

sur Rendez-vous

الدكتور عبد العالى گوريندا

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

جراح سابق بالمركز الإستشفائي 20 غشت بالدار البيضاء

جراح سابق بالمستشفى العسكري ابن سينا بمراكش

جراح سابق بالمستشفى العسكري محمد الخامس بالرباط

جراحة الجلالة - حول العين - الشبكة

تخطيط أوعية الشبكة - الليزر

بالموعود

07 janvier 2022

Casablanca, le

Mme NOUMARE EL IDRISI Amina

Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

OD = + 3.50 (- 0.75 à 79°)

OG = + 4.00 (- 1.00 à 96°)

Docteur Abdelali GOURINDA
Spécialiste en Ophtalmologie
479 Bloc Castor Bd. Chouhada
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél.: 05 22 80 57 38



Docteur Abdelali GOURINDA
Spécialiste en Ophtalmologie
479 Bloc Castor Bd. Chouhada
Hay Mohammadi - Casablanca
Tél.: 05 22 80 57 38

479, Bloc Castor, Bd Chouhada, Hay Mohammadi - Casablanca

Tél : 05 22 60 57 38